

# Résumé des caractéristiques du produit pour un produit biocide

**Nom du produit:** AGITA® 10WG

**Type(s) de produit:** TP18 - Insecticides, acaricides et produits utilisés pour lutter contre les autres arthropodes

**Numéro de l'autorisation:** FR-2018-0054

**Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3:** FR-0012263-0000

## Table des matières

Informations administratives	1
1.1. Noms commerciaux du produit	1
1.2. Titulaire de l'autorisation	1
1.3. Fabricant(s) des produits biocides	1
1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)	2
2. Composition et formulation du produit	2
2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide	2
2.2. Type de formulation	3
3. Mentions de danger et conseils de prudence	3
4. Utilisation(s) autorisée(s)	3
4.1.1 Consignes d'utilisation spécifiques	4
4.1.2 Mesures de gestion des risques spécifiques	4
4.1.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les	4
4.1.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son	4
4.1.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans	4
5. Conditions générales d'utilisation	5
5.1. Consignes d'utilisation	5
5.2. Mesures de gestion des risques	5
5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers	5
5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage	5
5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales	5
6. Autres informations	6

## Informations administratives

### 1.1. Noms commerciaux du produit

AGITA® 10WG
-------------

### 1.2. Titulaire de l'autorisation

<b>Nom et adresse du titulaire de l'autorisation</b>	Nom	Elanco Animal Health Inc.
	Adresse	Mattenstrasse 24A 4058 Basel Suisse
<b>Numéro de l'autorisation</b>	FR-2018-0054	
<b>Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3</b>	FR-0012263-0000	
<b>Date de l'autorisation</b>	20/08/2018	
<b>Date d'expiration de l'autorisation</b>	11/06/2028	

### 1.3. Fabricant(s) des produits biocides

<b>Nom du fabricant</b>	Kwizda Agro GmbH
<b>Adresse du fabricant</b>	Werk Leobendorf B6 Laaer Straße, Kwizda-Allee 1 2100 Leobendorf Autriche
<b>Emplacement des sites de fabrication</b>	Werk Leobendorf B6 Laaer Straße, Kwizda-Allee 1 2100 Leobendorf Autriche

<b>Nom du fabricant</b>	Schirm GmbH
<b>Adresse du fabricant</b>	Dieselstraße 8 85107 Baar-Ebenhausen Allemagne
<b>Emplacement des sites de fabrication</b>	Dieselstraße 8 85107 Baar-Ebenhausen Allemagne

#### 1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)

<b>Substance active</b>	54 - Thiaméthoxame
<b>Nom du fabricant</b>	Syngenta Crop Protection AG
<b>Adresse du fabricant</b>	- CH-4002 Basel Suisse
<b>Emplacement des sites de fabrication</b>	ESIM Chemicals GmbH St-Peter-Strasse 25 4020 Linz Autriche
	Deccan Fine Chemicals (India) Private Limited Santa Monica Plant Corlim, Illhas, 403110 Goa Inde
<b>Substance active</b>	65 - Cis-tricos-9-ene (muscalure)
<b>Nom du fabricant</b>	Denka International B.V.
<b>Adresse du fabricant</b>	Hanzeweg 1 3771 Barnveld Pays-Bas
<b>Emplacement des sites de fabrication</b>	Hanzeweg 1 3771 Barnveld Pays-Bas

## 2. Composition et formulation du produit

### 2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Cis-tricos-9-ene (muscalure)	cis-Tricos-9-ene; (Z)-Tricos-9-ene	Substance active	27519-02-4	248-505-7	0.05
Thiaméthoxame	thiamethoxam	Substance active	153719-23-4	428-650-4	10

## 2.2. Type de formulation

Granulés dispersibles dans l'eau (WG)

## 3. Mentions de danger et conseils de prudence

### Mention de danger

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### Conseils de prudence

Éviter le rejet dans l'environnement.

Recueillir le produit répandu.

Éliminer le dans

## 4. Utilisation(s) autorisée(s)

### 4.1 Description de l'utilisation

#### Utilisation 1 - Usage intérieur contre les mouches domestiques

### Type de produit

TP18 - Insecticides, acaricides et produits utilisés pour lutter contre les autres arthropodes

### Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée

Pour la lutte contre les mouches domestiques adultes (*Musca domestica*) dans les bâtiments d'élevage.

### Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)

Musca domestica-Mouches domestiques-Adultes|insectes, mammifères (exemple: rongeurs)

### Domaine d'utilisation

Intérieur

Usage intérieur dans les bâtiments d'élevage

### Méthode(s) d'application

Application au pinceau/rouleau - Appliquer le produit dilué au pinceau/rouleau sur des panneaux suspendus.

**Taux et fréquences d'application**

100 g de produit dilué dans 80 mL d'eau - - -  
10 panneaux suspendus pour 80-120 m<sup>2</sup>  
Délai d'action : jusqu'à 4 semaines.  
Renouveler l'application avec un intervalle minimum de 6 semaines.

**Catégorie(s) d'utilisateurs**

Professionnel

**Dimensions et matériaux d'emballage**

Bouteille/bidon en PEHD (100 g à 5 kg)  
Sachet laminé en PET/Alu/PET/PE avec paroi interne en PE (20 g)

**4.1.1 Consignes d'utilisation spécifiques**

-

**4.1.2 Mesures de gestion des risques spécifiques**

- Ne pas appliquer le produit sur des surfaces qui pourraient être en contact avec les animaux et avec les denrées ou les boissons destinées à la consommation humaine ou à l'alimentation des animaux de rente.
- Le produit ne doit être appliqué qu'en intérieur.
- Le produit ne doit être appliqué que sur des panneaux à suspendre
- Ne pas appliquer le produit directement sur les surfaces d'un bâtiment.
- L'endroit où le produit est préparé et les supports traités doivent être protégés d'une bâche plastique jetable afin d'empêcher toute contamination des surfaces adjacentes et du sol.
- Pour les étapes de préparation et d'application du produit, l'applicateur doit porter des vêtements de protection jetables afin d'empêcher toute émission vers les eaux usées suite au lavage des vêtements contaminés.
- Ne pas laver les supports traités.
- Les équipements utilisés pour l'application du produit ne doivent pas être lavés après usage. Tout équipement contaminé peut être réutilisé sans lavage et doit toujours être éliminé dans un circuit de collecte approprié (sans rejet vers les eaux usées).
- Ne pas installer les supports traités à des endroits qui pourraient être en contact avec de l'eau.
- Retirer tous les supports traités lors des phases de nettoyage et de désinfection des bâtiments d'élevage.
- Le produit contient du thiametoxame qui est toxique pour les abeilles.

**4.1.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement**

-

**4.1.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage**

- Eliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchet (supports traités hors d'usage, eaux de lavage des équipements, ...) dans un circuit de collecte approprié.
- Ne pas rejeter le produit non utilisé ainsi que les eaux de lavages de l'équipement sur le sol, dans les cours d'eau, dans les canalisations (évier, toilettes...) ou dans les systèmes d'évacuation des eaux.

**4.1.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage**

-

## 5. Conditions générales d'utilisation

### 5.1. Consignes d'utilisation

- Toujours lire l'étiquette ou la notice avant utilisation, et respecter toutes les instructions qui y sont indiquées.
- Ne pas utiliser le produit en continu.
- Alternier les produits contenant des substances actives ayant des modes d'action différents (afin d'éliminer les individus résistants de la population).
- Le produit doit être utilisé en combinaison avec un larvicide et en alternance avec un adulticide ayant un mode d'action différent.
- Le délai d'action est d'environ 4 semaines.
- Renouveler l'application avec un intervalle minimum de 6 semaines.
- Ne pas nettoyer la zone traitée.
- Lorsque la surface traitée est recouverte de poussière, réappliquer le produit en respectant un intervalle minimum de 6 semaines entre les applications.
- Retirer tous les panneaux traités lors des phases de nettoyage et de désinfection des bâtiments d'élevage.
- Informer le détenteur de l'autorisation de mise sur le marché en cas d'inefficacité d'un traitement.
- Appliquer hors de la portée des enfants et des animaux.
- Se laver les mains et la peau exposée au produit immédiatement après la manipulation du produit.

### 5.2. Mesures de gestion des risques

-

### 5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- En cas de contact avec la peau : enlever les vêtements et les chaussures contaminés et laver la partie contaminée avec de l'eau et du savon. En cas d'apparition de signes d'irritation, contacter le centre antipoison.
- En cas de contact avec les yeux : rincer abondamment les yeux à l'eau tiède en maintenant les paupières écartées puis continuer le rinçage sous un filet d'eau tiède pendant 10 mn. En cas de port de lentilles : rincer immédiatement à l'eau tiède puis enlever les lentilles s'il n'existe pas de contre-indication et continuer le rinçage sous un mince filet d'eau tiède pendant 10 mn. En cas de persistance des signes d'irritation ou d'apparition de troubles de la vision, consulter un médecin.
- En cas d'ingestion : rincer abondamment la bouche avec de l'eau et contacter le centre antipoison ou appeler le 15/112.
- En cas d'inhalation (aérosol) : sortir le sujet à l'air libre et le mettre au repos ; en cas d'apparition de symptômes, contacter le centre antipoison ou appeler le 15/112.
- En cas de troubles de la conscience, placer le sujet en position latérale de sécurité (couché sur le côté) ; appeler le 15/112.
- Garder l'emballage et/ou la notice à disposition.

### 5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage

-

### 5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Durée de conservation : 2 ans.  
Stocker dans l'emballage d'origine, fermé.  
Stocker à l'abri de la lumière et de l'humidité.  
Stocker à une température inférieure à 25 °C.

## 6. Autres informations

Fournir dans un délai de 3 ans les résultats de l'étude de stabilité à température ambiante du produit dans son emballage commercial, incluant un suivi des teneurs en substances actives et des propriétés physico-chimiques requises pour ce type de formulation.

Recueillir des données de référence et suivre les niveaux d'efficacité sur les populations dans des zones clés (au moins une enquête par an), de manière à détecter tout changement significatif de sensibilité à la substance active.